



COMMUNIQUÉ Pour publication immédiate

Fructueux bilan de l'année 2008 pour la protection des lacs d'Argenteuil

Lachute, le 25 mars 2009 – La MRC d'Argenteuil fait un bilan fort positif de la première année de la mise en œuvre de son plan d'action triennal adopté en janvier 2008. Les élus ont rapidement passé à l'action en suivant les recommandations et en mettant sur pied les actions du plan suivantes.

- Constitution du comité consultatif en environnement (CCE) en février 2008, chargé notamment de mettre en œuvre ce plan ;
- Embauche d'une conseillère en environnement en avril 2008 ;
- Renforcement des normes relatives à la protection de la bande riveraine en mai 2008 ;
- Plantation de 15 000 arbres en bande riveraine en juin 2008 ;
- Embauche d'une escouade bleue en juin 2008 ;
- Tenue d'une journée environnementale le 19 juillet 2008.

L'escouade bleue, constituée de 4 analystes en environnement, a été embauchée pour faire le suivi des installations septiques et de l'état de santé des bandes riveraines autour d'une vingtaine de lacs sur le territoire de la MRC. Le choix des lacs a été réalisé par le CCE en fonction d'une grille d'analyse rigoureuse élaborée avec les outils de la géomatique.

Près de mille résidences ont été visitées touchant huit municipalités locales de la MRC. Les analystes procédaient à la collecte d'informations visibles sur chaque lot habité riverain. La localisation de l'installation septique, le degré de transformation de la bande naturelle riveraine ainsi que la prise de photos, ont été consignés dans le but d'appuyer les inspecteurs municipaux chargés de l'application du règlement provincial Q2R8 sur les systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées. Avec une telle présence sur le terrain, les analystes ont pu sensibiliser les résidents sur les bonnes pratiques environnementales à préconiser aux abords des lacs. Ce volet d'information et de sensibilisation est au cœur de la stratégie d'intervention de la MRC, laquelle a été fort appréciée des citoyens.

Le bilan de cet exercice confirme la pertinence de mettre l'emphase sur le dépistage des problématiques liées aux installations septiques et aux bandes riveraines. En effet, les résultats de cet inventaire montrent que, comme partout au Québec, une grande proportion des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées sont obsolètes et ne répondent plus aux normes applicables en 2009.

Quant à l'état de santé des bandes riveraines habitées, sur plus de 600 lots visités, on constate une présence importante d'aménagement ornemental, tel que le gazon et les murets. C'est pourquoi la MRC, par le biais des analystes en environnement, a profité de l'occasion pour sensibiliser les riverains aux bénéfices de maintenir une bande riveraine naturelle. La MRC rappelle que dorénavant, la réglementation applicable sur l'ensemble du territoire interdit notamment le contrôle de la végétation tel que la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres dans la rive d'un lac ou d'un cours d'eau. Elle invite

la population à communiquer avec l'inspecteur municipal local pour connaître l'ensemble de cette nouvelle réglementation.

Par ailleurs, la MRC participe depuis l'automne 2008 au Programme gouvernemental d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et a procédé à l'embauche d'un chargé de projet à cet effet. Ce programme permet aux MRC de se doter d'une planification dans l'application de mesures correctives à l'endroit d'installations individuelles de traitement des eaux usées déficientes autour des lacs ayant eu des épisodes de cyanobactéries.

Le préfet de la MRC et maire de Saint-André d'Argenteuil, M. Daniel Beaulieu, prend acte de ce bilan et se réjouit de l'implication positive des citoyens et des municipalités face à l'environnement. Il ajoute que « *le conseil de la MRC d'Argenteuil prend très au sérieux la protection de cet or bleu, un patrimoine collectif inestimable et fondamental pour le développement socio-économique de notre territoire. Les enjeux sont à la fois écologiques, sociaux et économiques. Les solutions relèvent de la responsabilité collective et devront se traduire par des changements de valeurs, de comportements et de pratiques.* »

Le président du Comité consultatif en environnement de la MRC et maire du canton de Gore, M. Scott Pearce, invite la population à communiquer avec la MRC et les municipalités locales pour connaître l'ensemble des initiatives mises en place, qu'elles soient réglementaires ou autres. « *Les actions les plus simples à mettre en place pour réduire l'impact des activités riveraines sur la santé de nos lacs, concernent la performance de nos dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées et la vitalité des bandes riveraines afin qu'elles puissent jouer leur rôle de filtreur* », rappelle monsieur Pearce.

En 2009, la MRC poursuivra la mise en oeuvre de son plan d'action. Le CCE a déjà ciblé les priorités suivantes :

- La réalisation des plans correcteurs dans le cadre du programme PAPA afin de soutenir les municipalités dans les mesures correctrices à mettre de l'avant ;
- Portrait de la bande riveraine autour des lacs ;
- Tenue d'une journée de l'environnement ;
- Réalisation d'une réglementation modèle sur l'épandage des engrais et pesticides ;
- Tenue de rencontres auprès du comité consultatif d'urbanisme et d'une clientèle constituée des entrepreneurs, constructeurs, du secteur immobilier ;
- Plantation d'arbres en bande riveraine.

Une soirée d'information pour les associations de lacs se tiendra le mercredi 22 avril à 19h00, au 2^e étage de l'aréna Kevin Lowe-Pierre Pagé, au 80, rue Hamford, à Lachute.

-30-

Source : Madame Agnès Grondin
Conseillère en environnement
MRC d'Argenteuil
Tél. : (450) 562-2474